



Le 15 février 2012

## Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du lundi 13 février 2012

Le lundi 13 février 2012, à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes « Les Marches du Velay » s'est réuni au siège communautaire, sur la convocation qui lui a été adressée le 6 février 2012 par Monsieur Louis SIMONNET, Président.

### ETAIENT PRESENTS :

#### *Mairie de Beauzac :*

Monsieur Jean PRORIOU (départ à 19h30)

Monsieur Daniel GIDROL

Madame Monique SURREL-SATRE

Monsieur Jean-Pierre MONCHER, représentant

Madame Jeanine GESSEN

#### *Mairie de la Chapelle d'Aurec :*

Madame Christiane MOURIER

Monsieur Pierre COLANGE, représentant Monsieur  
François BERGER

#### *Mairie de Monistrol sur Loire :*

Monsieur Robert VALOUR

Monsieur Yves CHAVENT

Monsieur Yvan CHALAMET

Monsieur Dominique MARTIN

Monsieur Guy GRANGER

Madame Marie-Jo OLLIER représentant Monsieur Bruno CORNU

*Mairie de Sainte-Sigolène :*

Monsieur Dominique FREYSSENET (2 voix)

Monsieur André SAGNOL

Madame Juliette DURIEU

Monsieur Bernard NOTTELET

Madame Valérie GIRAUD

*Mairie de Saint-Pal de Mons :*

Monsieur Patrick RIFFARD

Madame Annette LOMBARD (arrivée à 18h50)

*Mairie des Villettes :*

Monsieur Louis SIMONNET

Madame Cécile PICARD

Mademoiselle Karen JAY

Madame Christine SABOT, représentant Monsieur Marc PREBET

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur François BERGER, Madame Jeanine GESSEN, Monsieur Bruno CORNU, Madame Jacqueline SABOT (ayant donné pouvoir à Dominique FREYSSENET), Monsieur Marc PREBET

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Rémy GUICHERD, Monsieur Jean-Pierre FAYARD, Monsieur Francisque TEYSSIER

PARTICIPAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

Monsieur Michel BOZONNET, Directeur Général des Services

Madame Pascale GINGENE, responsable des Finances et des Marchés Publics

Monsieur Alexandre PEYRARD, coordinateur Enfance-Jeunesse

Madame Sandrine BERNAUD, rédacteur

Louis SIMONNET soumet à l'approbation du conseil communautaire le compte rendu du conseil communautaire du 28 septembre 2011. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Les élus examinent alors les questions inscrites à l'ordre du jour.

### **1 – Avenant n° 5 avec l'association IC 43 - Approbation**

A l'unanimité, les élus communautaires autorisent Monsieur le Président à signer l'avenant n°5 à la convention conclue avec l'association IC 43, avenant permettant le réabondement du fonds en vue d'accorder des prêts d'honneur aux créateurs d'entreprises pour un montant supplémentaire de 50 000 € portant ainsi le montant total accordé à 130 000 €.

Jean PRORIOI rappelle que, par une délibération de décembre 2006, la communauté de communes avait adhéré à l'association *Initiative Création en Haute-Loire* (IC 43), en vue d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise en leur accordant des prêts d'honneur sans intérêt.

Le montant des fonds avait été fixé, initialement, à 15 000 €. Ce fonds avait été porté à 80 000 € par la signature de plusieurs avenants.

L'accroissement de ce fonds à 130 000 € devrait permettre de satisfaire l'ensemble des prêts à venir pour l'année 2012.

Jean PRORIOI rappelle que ces prêts d'honneur sont des avances remboursables, et que l'association IC 43 nous informe que les premiers remboursements auront lieu en 2012 pour un montant de 12 456 €. Pour 2013, ces remboursements devraient atteindre 23 000 €.

A ce jour, les bénéficiaires de ces prêts sont :

Didier GUILMEAU – Supérette - Saint-Sigolène

Jérôme PAILLAUD – Cid'Elec - Saint-Pal de Mons

Monsieur BRAVIN – Electricité Ind. Velay - La Chapelle d'Aurec

Monsieur OLLIER – Négoce matériel agricole - Beauzac

Monsieur VARENNE- Vente de cuisines – Monistrol sur Loire

Monsieur CHAUSSE – Boulangerie – Saint-Pal de Mons

Alexandre BESSET – Vente machines agricoles – Monistrol sur Loire

Didier BERGER – Menuiserie – les Villettes

Steve GAUCHER – Brasserie – Monistrol sur Loire

Eric CHAMBOUVET – Presse – Monistrol sur Loire

Alain COUDERT – Boucherie – Monistrol sur Loire

Sébastien DEVIDAL – TP – Sainte-Sigolène

Jeroen BRUYNOOGHE – Lutherie – Monistrol sur Loir

Frédéric PATOUILLARD – Vente vêtements – Monistrol sur Loire

Julien BARJON – Menuiserie – Monistrol sur Loire

Grégory ADAM – Supérette – La Chapelle d'Aurec

Sébastien GUILLOT – Poissonnerie – Monistrol sur Loire

Gérard DUPUY – Boucherie – Monistrol sur Loire

Gisèle RIVAT – Cotonelle – Sainte-Sigolène

Aurélie MOULIN – Le panier gourmand – la Chapelle d'Aurec

## **2 – Bâtiment locatif CAB aux Villettes – Avenant aux marchés de travaux - Approbation**

Les élus communautaires, à l'unanimité autorisent Monsieur le Président à signer deux avenants aux marchés de travaux pour le bâtiment locatif CAB au Villettes, qui font évoluer le marché Cegelec de 7003.35 € H.T. à 13 702.08 € H.T. et le marché Paulet de 60 423.50 € H.T. à 60 903.50 € H.T.,

La réalisation de l'extension d'un bâtiment locatif sur la commune des Villettes avait été autorisée par le conseil communautaire dans sa séance du 11 avril 2011.

Dans le cadre de l'exécution des travaux, il convient d'effectuer des travaux supplémentaires à savoir la modification du poste de transformation électrique pour le lot électricité et la mise en place d'essais à plaque concernant le lot voirie abords.

Il est précisé que le montant global initial de l'opération n'est pas affecté par ces avenants.

Louis SIMONNET indique aux élus que le chantier est pratiquement terminé à ce jour.

## **3 – Constitution d'un office de tourisme communautaire – Désignation des représentants du collège élus au Conseil d'Administration**

A l'unanimité, les élus communautaires désignent 9 administrateurs au collège des élus au sein du nouvel office de tourisme communautaire, comme suit :

Madame Monique SURREL-SATRE et Monsieur Daniel GIDROL en qualité de titulaires et Monsieur Jean-Pierre MONCHER, suppléant, pour la commune de Beauzac,

Madame Christiane MOURIER en qualité de titulaire et Madame Noëlle DESSAGNES, suppléante pour la commune de la Chapelle d'Aurec

Madame Dominique PARISOT et Monsieur Robert VALOUR en qualité de titulaires et Monsieur Yves CHAVENT, suppléant, pour la commune de Monistrol sur Loire

Madame Jacqueline SABOT et Monsieur Bernard NOTTELET en qualité de titulaires et Monsieur Dominique FREYSSENET, suppléant pour la commune de Sainte-Sigolène

Monsieur Guy FOUVET en qualité de titulaire et Monsieur Patrick PASSOT, suppléant pour la commune de Saint-Pal de Mons

Madame Jeannine COLOMBET en qualité de titulaire et Mademoiselle Karen JEAY, suppléante pour la commune des Villettes

Jean PRORIOL rappelle que, au mois de juin dernier, le conseil communautaire avait approuvé l'intégration de la compétence tourisme dans les statuts de la communauté de communes.

Cette décision a été confirmée par les conseils municipaux des 6 communes membres et entérinée par l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2011.

Il convient donc maintenant de mettre en place les outils qui permettront la mise en œuvre de cette compétence et notamment la création d'un office de tourisme intercommunal qui aura pour mission la promotion touristique de la communauté de communes.

Ce nouvel office a été créé par l'assemblée constitutive le 10 février 2012. Il sera administré par des représentants des 3 collèges représentant les offices de tourisme, les professionnels et les élus.

Le collège représentant les offices de tourisme est composé de :

Michel CONVERS  
Blandine VALOUR  
Marie-Joseph FOURNEL  
Robert AUBERT  
Emile REOCREUX  
Yvette PETIOT  
Maryvonne MOUNIER  
Ludovic PAUT  
Jean-François VALLA  
Guy ROBERT  
André FRERY  
Ghislaine LEBUY

Le collège représentant les professionnels est, quant à lui composé de :

Monsieur VALENTIN, Anim'Nature  
Mme SAOUL, Camping de Vaubarlet  
Mme GUERIN, restaurant le Carrefour  
Mme GRANJON, restaurant l'Air du Temps  
Mme AUTISSIER, Directrice centre accueil du Beauvoir  
M. Jean-Paul LYONNET, ferme d'Orcimont  
M. Damien BONNET, Gîte du Chambon  
M. Yvan RIFFARD, club de canoë à Bas en Basset  
M. Bruno MONTCOUDIOL, pâtissier

Il est précisé que le Conseil d'Administration de ce nouvel office de tourisme se réunira le 20 février prochain à 19h au siège communautaire.

Les élus soulignent la forte participation de l'ensemble des personnes présentes à la réunion constitutive (environ 80 personnes). Yves CHAVENT indique que toutes les personnes intéressées seront associées aux travaux du Conseil d'Administration.

#### **4 - Taxe de séjour – Fixation d'une nouvelle grille de tarifs**

A l'unanimité, les élus communautaires approuvent la nouvelle grille de tarification relative à la taxe de séjour, comme suit qui sera appliquée, sur notre territoire, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012 :

<b>CATEGORIES D'HEBERGEMENT</b>	<b>TARIFS Actuels</b>	<b>TARIFS proposés</b>
Hôtel 4 étoiles et plus et tout autre établissement de caractéristique équivalente (gîte, meublé, chambre d'hôte, résidences de tourisme)	<b>0.65 €</b>	<b>1,00 €</b>
Hôtel 3 étoiles et tout autre établissement de caractéristique équivalente (gîte, meublé, chambre d'hôte, résidences de tourisme)	<b>0.5 €</b>	<b>0,80 €</b>
Hôtel 2 étoiles et tout autre établissement de caractéristique équivalente (gîte, meublé, chambre d'hôte, résidences de tourisme, village vacances catégorie grand confort)	<b>0.3 €</b>	<b>0,60 €</b>
Hôtel 1 étoile et tout autre établissement de caractéristique équivalente (gîte, meublé, chambre d'hôte, résidences de tourisme, village vacances catégorie confort)	<b>0.2 €</b>	<b>0,50 €</b>
Hôtel non classé et tout autre établissement de caractéristique équivalente (gîte, meublé, chambre d'hôte, résidences de tourisme)	<b>0.2 €</b>	<b>0,35 €</b>
Village de vacance GC équivalent 2 étoiles	<b>0.3 €</b>	<b>0.60 €</b>
Village de vacance Confort équivalent 1 étoile	<b>0.2 €</b>	<b>0.50 €</b>

Pour les campings il est proposé une tarification forfaitaire payable par le logeur, sur le nombre de nuitées avec les modalités de calcul suivantes :

Camping 3 étoiles et plus **0,30 €**

Camping de 0 à 2 étoiles **0,20 €**

Il est indiqué que les conditions fixant les abattements pour les campings seront maintenues.

Jean PRORIOL rappelle que le 14 décembre 2006, le conseil communautaire avait instauré une taxe de séjour applicable à l'ensemble des hébergeurs du territoire.

Afin de développer la politique touristique sur le territoire du Syndicat Mixte, et plus spécifiquement sur le territoire des Marches du Velay qui sera doté, à compter de 2012, d'un office de tourisme intercommunal, il a été convenu en accord avec une majorité des présidents de communauté de communes, de modifier la taxe de séjour et de la fixer sur la base de la fourchette haute prévue par les textes et telle que définie dans la grille ci-dessus.

Robert VALOUR souligne que se sont les tarifs pratiqués sur d'autres territoires, il s'agit simplement d'un alignement.

A la question de Jean-Pierre MONCHER, il est indiqué que cette nouvelle grille de tarifs va permettre une évolution de montant de la taxe de séjour qui passera de 8 000 à 10 000 € environ. Elle sera reversée au nouvel office de tourisme pour la mise en place d'actions touristiques.

## **5 – Débat d'Orientations Budgétaires 2012**

Les élus communautaires prennent acte du débat d'orientations budgétaires 2012, exposé par Patrick RIFFARD.

Cette année devrait permettre la poursuite de l'exécution du plan de mandat et du lancement des dernières opérations qui en font partie.

- La réalisation des aires de covoiturage,
- La mise en place opérationnelle de la compétence tourisme

Le plan de mandat 2008-2014 aura été pratiquement exécuté.

Les propositions pour l'année à venir sont les suivantes :

*En matière économique :*

Poursuite de la commercialisation des zones d'aménagement : Croix Saint-Martin, la Borie à Monistrol sur Loire, Pirolles à Beauzac et Campine à Saint-Pal de Mons avec le projet Sigoplast,

Extension des zones d'activité communautaires existantes : Montusclat à la Chapelle d'Aurec, Extension la Borie Chavanon à Monistrol sur Loire et Zone des Saint-Martin à Sainte-Sigolène

Bâtiments locatifs : terminer le bâtiment CAB aux Villettes et assurer un suivi particulier des locataires des bâtiments locatifs de la communauté de communes

Poursuivre le partenariat avec les acteurs institutionnels (CCI, Chambre des Métiers, JCEP, Comité d'Expansion), l'implication au sein du Syndicat Mixte du Pays de la jeune Loire (portail économique, schéma des zones d'activité) et l'accompagnement des porteurs de projets

Mise en place de l'Office de Tourisme communautaire

*Centre aquatique*

L'ouverture est programmée au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012

Avant son ouverture, il reste un certain nombre de points à finaliser :

- Convention avec le délégataire pour l'affermage (document finaliser fin février) ;

- Organiser le partenariat spécifique avec les écoles,
- Convention avec les communautés de communes partenaires,
- Convention avec la commune de Monistrol sur Loire concernant la contribution financière à l'exploitation,
- Donner un nom à l'équipement

*En matière de développement durable*

Mise en place de l'organisation de la précollecte des ordures ménagères en incluant le tri sélectif et lancement des travaux de réalisation des aires de covoiturage

Réflexion sur le transport collectif (le Syndicat Mixte lance une étude sur le sujet au cours de l'année 2012), requalification paysagère des zones d'activité, adhésion au SICALA (en substitution aux communes), et lutte contre la précarité énergétique en matière de logement.

*En matière de moyens internes*

Réflexion sur l'évolution de la flotte automobile de la communauté de communes et mise en chantier des recherches d'économie d'énergie sur les bâtiments communautaires.

Poursuite de la mise en œuvre du SIG, mise en place de la commission d'accessibilité et projet de réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage à Monistrol sur Loire,

*En matière d'enfance-jeunesse*

Mise en place opérationnelle du CLAS et de la micro-crèche communautaire à Monistrol sur Loire, développement de l'EIMD (musiques actuelles, orchestres jeunes et de professeurs) et conduite des actions de prévention Etat Département

*En matière de communication*

Action particulière lors de l'ouverture du centre aquatique et évolution du site Internet

Patrick RIFFARD souligne la mise en place de nombreuses réformes gouvernementales mais indique que notre collectivité, de part ses efforts en matière d'économique d'énergie, de rationalisation et de mutualisation de moyens ne se trouve pas en situation trop délicate.

Avec le développement de ses actions et surtout l'ouverture du centre aquatique, l'ensemble des charges de la communauté de communes vont augmenter. Les ressources fiscales, quant à elles, à niveau égal de prélèvement vont se stabiliser ou, dans le meilleur des cas, augmenter dans une proportion faible (inférieur à 2 %). Il est souligné également que le montant des concours financiers de l'Etat alloué à notre collectivité risque de baisser, notamment au niveau de la dotation de compensation de la DGF.

Par ailleurs, la Loi de Finances pour 2012 a instauré un nouveau fonds de péréquation (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal), destiné à



organiser la péréquation horizontale, c'est-à-dire la péréquation entre collectivités de même rang.

Le montant annuel de ce fonds fixé au niveau national est évalué à 150 millions d'euros. Il devrait atteindre 1 milliard d'euros en 2016.

Ce fonds pris en compte au niveau intercommunal est abondé par la mesure de la richesse fiscale du territoire déterminée par un nouvel indicateur, le PFIA (Potentiel Fiscal Agrégé), qui additionne le potentiel financier de la communauté de communes et des communes membres. Rapporté au nombre d'habitants, cet indicateur est comparé avec la valeur de l'indicateur national afin de déterminer si la collectivité est redevable ou bénéficiaire au titre dudit fonds.

La contribution est ensuite répartie entre communes et communauté au prorata de leur contribution.

La décision de répartition de contribution à ce fonds doit intervenir avant le 30 juin 2012. Aucun élément officiel ne nous a été à ce jour transmis.

Néanmoins, une simulation officieuse laisserait apparaître une contribution à charge pour l'ensemble intercommunal de la communauté de communes, d'un montant de 46 733 €. En effet, comme le souligne Yves CHAVENT, notre collectivité disposant d'un potentiel fiscal favorable, le FPIC aura, pour le moment un impact sur le budget communautaire.

Il est précisé que la capacité d'autofinancement de notre collectivité se dégrade au cours des années à venir avec l'exploitation du centre aquatique.

Toutefois, comme le précise Louis SIMONNET, il ne sera pas fait recours à une fiscalité additionnelle ni à une augmentation de la TEOM au moins jusqu'en 2014. Il souligne le fait que la dette communautaire reste faible par rapport aux investissements.

Michel BOZONNET donne aux élus quelques chiffres concernant l'endettement communautaire :

Dette en capital du budget général : 5 703 060 €

Capacité de désendettement : 4 ans

Dette des budgets annexes : 3 800 000 € couverte par les recettes du secteur économique.

## **6 – Collecte sélective des éco-points – Lancement de la consultation**

A l'unanimité, les élus approuvent le lancement de la consultation par voie de Marché à Procédure Adaptée pour la collecte des éco-points sur le territoire de la communauté de communes « Les Marches du Velay » et autorisent Monsieur le Président à signer les marchés correspondants.

Ce marché intègre la collecte du verre et la collecte des « recyclables ». En 2010, le coût de cette collecte pour les 162 colonnes de la Communauté de Communes (47 colonnes pour les papiers-journaux-cartons (dits corps plats), 63 colonnes pour le verre et 52 colonnes pour les emballages légers recyclables (dits corps creux)), était déjà de 14 711 € HT pour le verre et 67 902 € HT pour les autres « recyclables » soit un total de 82 613 € HT.

Il est rappelé que les élus avaient décidé en 11 avril 2011, de réintégrer la collecte des éco-points aujourd'hui réalisée par le Symptom dans les missions communautaires.

La nouvelle organisation pour la collecte sélective devra à terme remplacer les colonnes pour les papiers-journaux-cartons et les emballages légers recyclables par des containers « bacs jaunes ». En attendant la mise en place de cette nouvelle organisation, ces colonnes resteront sur les éco-points pour le tri sélectif. Une durée minimale d'un an est requise avant la reconversion prévue de ces colonnes pour le verre.

Un camion spécifique est nécessaire pour collecter les colonnes (camion-grue). Notre collectivité n'ayant pas ce type de véhicule, elle doit faire appel à des prestataires extérieurs par voie de consultation.

En complément à ce marché, Yves CHAVENT précise que les marchés relatifs au dépôt des déchets seront encore passés par le SYMPTTOM car ils relèvent de la compétence « traitement ».

Robert VALOUR souligne un problème d'ordre administratif, à savoir que la délibération relative à la prise de compétence n'est pas très affirmative sur cette prise de compétence (seul le terme « envisagé » est indiqué). De plus, l'arrêté préfectoral n'est, à ce jour, pas encore arrivé dans nos services. Ce qui risque de retarder le dossier.

Yves CHAVENT précise que le SYMPTTOM a délibéré dans le même sens, donc que les services préfectoraux, s'en étant assurés, vont établir rapidement l'arrêté correspondant. Le plus important reste la continuité du service, c'est la raison pour laquelle les élus sont invités à autoriser le lancement de ce marché.

Dominique MARTIN souligne le préavis de 1 an prévu dans les statuts du SYMPTTOM.

A ce sujet, Yves CHAVENT indique que les deux collectivités ont choisi, d'un commun accord, de fixer la reprise de la collecte sélective par la Communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012.

## **7 - Désignation de 2 membres à la Commission Locale d'Information et de Surveillance**

A l'unanimité, les élus communautaires désignent Juliette DURIEU et Yves CHAVENT en qualité de membres titulaires à la CLIS et François BERGER et Patrick RIFFARD en qualité de suppléants.

Conformément au Code de l'Environnement, Monsieur le Préfet de Haute-Loire a décidé de créer une CLIS pour le centre d'enfouissement technique de Gampalou à Monistrol sur Loire, exploité par le SYMPTTOM.

Cette commission est composée, à parts égales, de représentants des administrations publiques concernées, de l'exploitant, des collectivités territoriales et des associations de protection de l'environnement concernées. La durée du mandat est de 3 ans. Cette CLIS est présidée par le Préfet ou son représentant.

## **8 – Mise en place d'un plan territorial de Prévention de la Discrimination – Approbation – Désignation des membres élus du Comité de Pilotage**

Les élus communautaires, à l'unanimité, approuvent la mise en place d'un Plan Territorial de Prévention de la Discrimination et désignent Gislhaine LEBUY (à confirmer), Monique SURREL-SATRE, Yvan CHALAMET, Dominique FREYSSENET, Annette LOMBARD et Cécile PICARD pour y siéger

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population, (DDCSPP) a proposé à l'ACIJA et à la communauté de communes, de contacter l'Agence Régionale de la Santé afin de positionner l'association comme structure coordinatrice des actions de prévention sur l'est du département. En effet, le diagnostic réalisé par l'ARS, laisse apparaître une carence de coordination des actions de ce type sur notre territoire. Un tel positionnement apporterait de nouveaux financements à l'association.

La mise en place du partenariat avec l'ARS ne pouvant se faire qu'à moyen terme, la DDCSPP a proposé à la communauté de commune la mise en place d'un Plan Territorial de Prévention des Discriminations (PTPD) qui pourrait intervenir dès l'année 2012. Il serait mis en place pour 3 ans.

Ce plan consiste à structurer les actions de prévention des discriminations mises en place par l'ACIJA autour de trois axes principaux :

- La santé
- La citoyenneté
- La Cohésion Sociale

Ce plan n'entraînerait pas forcément de surcoût à l'association car elle réalise déjà ce type d'action. Il serait le premier existant de ce type sur la Région Auvergne. Pour la mise en place d'un tel plan, l'ACSE pourrait financer la communauté de communes à hauteur de 15 000€.

Dominique FREYSSENET souligne une carence de notre territoire en matière de prévention, à savoir qu'il est consacré 1.39 euros par habitant à ce dossier sur le département alors que la participation nationale s'élève à 4 €.

## **9 – SELL – Adhésion d'un nouveau membre et modification des statuts – Approbation**

Le conseil communautaire, à l'unanimité approuve la modification des statuts du SELL, intégrant l'adhésion de la commune de Saint-Pal de Mons pour la compétence « gestion de l'assainissement collectif », ainsi que les nouvelles règles de représentativité concernant le service assainissement collectif.

Lors de son comité syndical du 13 décembre dernier, le Syndicat des Eaux Loire Lignon a adopté l'adhésion de la commune de Saint-Pal de Mons pour la compétence « gestion de l'assainissement collectif », et a approuvé la modification des statuts découlant de cette nouvelle adhésion.

Concernant les statuts, il est précisé que la représentativité des collectivités pour le service concerné se fera en fonction de la taille de la commune, à savoir un élu par commune et un élu supplémentaire pour les communes dont la capacité de

traitement des eaux usées des installations est supérieure à 5 000 équivalents habitants.

Compte tenu du nombre élevé de délégués au sein du Comité Syndical, le président du SELL propose que soit intégrée, dans ces nouveaux statuts, l'institution d'un nombre spécifique de voix par délégué. Cette nouvelle modalité se fera lorsque plusieurs communes auront adhéré à cette compétence, étant précise que seule la commune de Saint-Pal de Mons a adhéré à ce jour

### **10 – Convention avec le Centre de Gestion 43 pour le contrat d'assurance des risques statutaires**

A l'unanimité des votants (Guy GRANGER ne prenant pas part au vote de par sa qualité de Président du Centre de Gestion), les élus communautaires donnent mandat au Centre de Gestion 43 pour négocier, pour le compte de la communauté de communes, un nouveau contrat d'assurance des risques statutaires pour les années 2013 à 2016.

Il est rappelé que par délibération n° 08-11-10 de novembre 2008, le conseil communautaire avait fait le choix de souscrire une assurance pour garantir la communauté de communes contre les risques financiers découlant de la protection statutaire des agents, par le biais du contrat groupe proposé par le Centre de gestion de la Haute-Loire.

Ce contrat signé pour les années 2009 à 2012 va donc arriver à son terme le 31 décembre prochain et nous sommes saisis par les services du Centre de Gestion qui vont lancer une procédure pour la négociation d'un nouveau contrat.

Eu égard à la complexité de la mise en concurrence de ce type de contrat, le Centre de Gestion nous propose une nouvelle fois de négocier pour le compte de notre collectivité. Dès que les résultats du marché seront connus (août 2012), les élus seront invités à décider ou non de notre adhésion au contrat groupe.

Il est précisé que les conventions d'assurances devront couvrir tout ou partie des risques suivants étant précisé que pour chacune des catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules à notre collectivité :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée, maternité,
- Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

La négociation engagée par le Centre de Gestion portera sur un régime de contrat par capitalisation pour une durée de 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

### **11 - Demande de la Commission Locale de l'eau du SAGE Loire Lignon**

Le conseil communautaire soutient l'initiative de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Loire Lignon et cosignera le courrier qui sera envoyé à Madame le Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable afin d'exprimer cette demande.

En effet, la Commission Locale de l'Eau du SAGE (Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux du Lignon du Velay), a sollicité la communauté de communes

"Les Marches du Velay" afin qu'elle soutienne une demande d'amélioration des conditions d'obtention des subventions aux projets de réhabilitation des réseaux d'assainissement collectif et de mise aux normes des assainissements individuels.

Elle constate que l'efficacité des actions de préservation de la qualité des eaux qu'elle met en œuvre serait améliorée si les conditions de prise en charge d'aides aux projets des collectivités et des particuliers étaient mieux soutenues.

Un courrier sera donc envoyé, dans ce sens, à Madame le Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable

### **12 - Souscription d'une ligne de trésorerie**

A l'unanimité, les élus communautaires autorisent la souscription d'une ligne de trésorerie d'un montant de 1 500 000 euros auprès du Crédit Agricole de Haute-Loire, aux conditions suivantes

Montant 1 500 000 euros

Taux variable T4M

Marge 2.25 %

Soit taux variable actuellement en vigueur 2.87 %

Cette ligne de trésorerie permettra d'assurer le préfinancement des travaux du centre aquatique et le différé du versement des subventions attendues.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

Monistrol sur Loire,  
Le 15 février 2012

Le Président,  
Louis SIMONNET

